

ACSBD Rapport financier exercice 2019/2020

Les produits pour cet exercice représentent 172 588 € contre 252 881 € l'année précédente.

Cette baisse de 31.75 % a pour origine :

- La diminution de 38 K€ des cotisations des adhérents,
La non-réalisation du Gala « Danse » 12 K€
- Le reclassement comptable de l'aide pour utilisation des locaux 43 K€,
- La diminution des stages et mécénats 5 K€

Les aides pour chômage partiel représentent 19 K€

Les charges sont de 147 562 € contre 299 580 €.

Cette diminution de 50.74 % provient :

- Le reclassement comptable de la charge pour utilisation des locaux 43 K€,
- Diminution des coûts pour le Gala « danse » 12 K€,
- Charges externes – 15 K€,
- Baisse des salaires chargés 26 K€,
- Absence de charges exceptionnelles 56 K€

Ainsi le résultat excédentaire de l'exercice clos le 30 septembre 2020 de l'ACSBD s'élève à 25 026 € contre une perte de 46 699 € en 2019.

Pour mémoire : en 2019 il a été décaissé 43 600 € (chargés) pour rappel de salaires et provisionné 12 000 € pour rappel de charges.

Le fonds de roulement est de 86 699 € au 30 septembre 2020 contre 61 953 € en 2019.

Covid 19 : Les aides pour chômage partiel ont permis de verser 15 % de remises sur les cotisations afin de compenser les cours non effectués.

